

a-t-il dit, son adoption éviterait de graves chevauchements. Il n'en a pas précisé les modalités ou les conséquences. Si mes calculs sont corrects, seule une part minime, 0.6 p. 100, est possédée par la compagnie originale. Il me semble que s'il s'agit seulement d'un chevauchement de 0.6 p. 100, ce n'est vraiment pas très sérieux. A mon avis, dans bien d'autres industries, celle des assurances en particulier, cet empiètement serait probablement bien supérieur.

Ce qui m'a inquiété au cours de cette discussion, c'est le secret qui masque les divers paliers de la hiérarchie de la propriété. Je sais bien que certains députés de notre parti surtout ont fait des recherches zélées dans ce domaine. Mais je suggère humblement que lorsque l'on présente à la Chambre un bill de ce genre qui a des implications internationales importantes et variées, les députés devraient connaître le dossier et être beaucoup mieux informés. A mon avis, je suis loin d'avoir obtenu des données suffisantes pour me permettre de juger raisonnablement ce projet de loi.

Nous tenons des renseignements sur les divers degrés de propriété, mais je crois que les membres qui veulent discuter intelligemment de cette question devraient disposer d'un peu plus de données. Une question me vient à l'esprit: cette mesure sera-t-elle finalement dans l'intérêt des habitants de Gaspé? Si j'en étais certain, j'appuierais ce bill avec grand plaisir. On m'a dit que les deux tiers des actionnaires ou leurs mandataires doivent être présents à une assemblée pour qu'il y ait quorum. Nous n'avons pas de chiffres relatifs au nombre d'actions détenues par une personne. Il me semble que c'est le genre de renseignement que nous devrions avoir, afin d'être parfaitement au courant de la situation.

Une autre question qui me trouble beaucoup est celle-ci; il semble, d'après les renseignements glanés au cours de ce débat, que l'on veuille imposer au Parlement l'indignité de faciliter une vente déjà conclue. Si tel est le cas, toutes les révélations nécessaires à une discussion sérieuse seraient hors de propos, car le Parlement devrait se borner à jouer ici les béni-oui-oui, dans une affaire conclue il y a déjà quelques années.

Bon nombre de compagnies dissimulent l'identité de leur propriétaire. C'est pour éviter que les pouvoirs publics découvrent quels sont leurs plans et qui sont leurs administrateurs. John Porter a révélé que les différents

conseils d'administration s'emboîtent au Canada et que les mêmes gens détiennent les leviers de commande des grandes entreprises d'un bout à l'autre du pays. Les Canadiens déplorent de plus en plus une tendance qui n'est pas nouvelle et que le préonipant a décrite. Le rapport Watkins, déposé il y a 12 mois, est un document bouleversant. Il a inquiété de nombreux Canadiens car il a décrit l'intensification de la mainmise des compagnies étrangères sur l'économie canadienne. Le contrôle économique—c'est une chose; mais les Canadiens seront plus touchés, je pense, par le contrôle politique qui ne manquera pas de s'ensuivre.

Nous consacrons des sommes énormes à divers organes de communications dans le pays. Nous versons des millions de dollars à Radio-Canada. Nous dépenserons d'autres millions pour les satellites. Nous sommes très généreux envers l'Office national du Film. Autant de secteurs qui absorbent les fonds de l'État. Bref, nous subventionnons les communications. Il serait peut-être sage un jour de considérer l'industrie du téléphone comme un organe majeur de communications, dont la possession privée ne servirait pas les intérêts du Canada, surtout si les leviers de commande sont manipulés de l'étranger.

L'industrie du téléphone, en Amérique du Nord, est une pieuvre géante. Je pense que nous devrions peut-être songer à acheter, en tout ou en partie, ce très important moyen de communication, dans l'intérêt de tous les Canadiens, au lieu de discuter ici d'un bill qui a pour objet d'en vendre davantage à des compagnies qui possèdent déjà trop, à mon avis.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. L'heure réservée à l'examen des mesures d'initiative parlementaire est expirée.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES

M. l'Orateur suppléant: Il est de mon devoir, en conformité de l'article 39A provisoire, de faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement, ce soir: le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow): L'immigration—La distribution d'une brochure sur l'habitation; le député d'Abitibi (M. Laprise): L'habitation—Québec—On demande des prêts supplémentaires en vue de pallier le chômage; le député